

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE**

---

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

---

**Séance du 10 décembre 2022**

**DCM N° 22-12-10-02**

Date de convocation et d'affichage : 03 décembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 10h30.

**Sont présents :**

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé, ROBINET David, Adjoints

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DAP Frédéric, DEROUT Aurélie, DUPLANTIER Monika, FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin, GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile, MARQUES DA SILVA Constantin, PALLUCCA Didier, PAQUET Christopher, PORTA Jules, SCHOUVER Franck, Conseillers Municipaux

**Ont donné procuration :** M. HEIL Régis à Mme GALLINA Nadine, Mme DEROCHÉ Evelyne à M. BALCERZAK Roland, Mme VEIDIG Patricia à M. ROBINET David, M. OLIGER Yannick à Mme CONTRERAS Céline, Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

**Objet : Compte rendu au Conseil Municipal des décisions de Monsieur le Maire**

**Rapporteur : M. Roland BALCERZAK, Maire**

Dans le cadre de la délégation donnée à Monsieur le Maire le 26 mai 2020 par le Conseil Municipal, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que Monsieur le Maire rende compte au Conseil Municipal des décisions prises pour la bonne marche de l'administration.

En conséquence Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

**Décision 2022-01 du 08/08/2022**

Attribution d'un marché de transport d'enfants durant les périodes scolaires vers les écoles maternelles, élémentaires et les accueils périscolaires de la Ville de Hettange-Grande.

**Décision 2022-02 du 10/12/2022**

Constitution d'une provision d'un montant de 14 000,50 € au titre de l'exercice 2022 sur le Budget Principal, correspondant à la liste des créances prises en charges depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Cette provision est définie à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

**Décision 2022-03 du 10/12/2022**

Constitution d'une provision d'un montant de 6 651,08 € au titre de l'exercice 2022 sur le Budget Annexe de l'Eau, correspondant à la liste des créances prises en charges depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses. Cette provision est définie à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**VU** la délibération n°20-05-26-8 en date du 26 mai 2020 portant délégations consenties par le Conseil Municipal à Monsieur le Maire au sens de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DÉCIDE :**

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil Municipal.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,  
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 10h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
24	29	29	0	0	0
<b>Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ</b>					
Service à l'origine de la DCM : Secrétariat du Conseil Municipal					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 5.2 Fonctionnement des assemblées					